
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 24/2 (1997)

DOI: 10.11588/fr.1997.2.60823

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

plupart de ses articles, dans le champ qu'ils se sont fixés, et par rapport à l'histoire politico-associative de l'Allemagne des Temps Modernes.

Jean-François NOËL, Paris

Ingrid SCHEURMANN (Hg.), *Frieden durch Recht. Das Reichskammergericht von 1495 bis 1806. Katalog zur gleichnamigen Ausstellung*, Mainz (Philipp von Zabern) 1994, 479 p.

Il est peu d'ouvrages méritant aussi pleinement et aussi exceptionnellement l'expression parfois un peu vite prodiguée de «beau livre», que celui dont on a ici véritable plaisir à rendre compte. Le principal reproche, très véniel, qu'on songerait à lui faire, tiendrait plutôt à la modestie excessive de son sous-titrage en tant que catalogue d'exposition, risquant de le signaler comme simple instrument d'accompagnement d'une manifestation culturelle de circonstance. Il en fixe et en dépasse l'événement par l'apport d'une véritable somme historiographique et iconographique.

D'emblée, la forme peu commune de l'ouvrage le signale à l'attention: papier, graphisme, illustrations innombrables, dont 32 planches en couleur (!), tout y relève d'un luxe qui ne se rencontre guère que dans les albums d'art. Certains regretteront peut-être que par sacrifice à une mode récente, une partie des textes soient imprimés en forme non «justifiée», mais c'est un choix, et la réserve pèsera bien peu à l'échelle de l'ensemble.

Encadré par une série de liaisons introductives d'Ingrid Scheurmann, directrice de la «Forschungsstelle zum Reichskammergericht», l'ouvrage amalgame un catalogue numéroté des 340 pièces exposées et une série de contributions historiographiques. La partie documentaire, dont chaque élément s'accompagne d'une copieuse notice, est de la plus grande variété, tant par l'origine à la fois allemande et largement internationale des fonds «prêteurs», que par le contenu offert: cartes, plans de villes et de monuments, portraits de personnalités, pages-titres d'éditions célèbres, caricatures, documents d'histoire générale, et naturellement actes judiciaires nous faisant entrer dans le déroulement concret le plus menu de la procédure de la Chambre.

Les études proposées en alternance sont pédagogiquement accompagnées de petits lexiques infrapaginaux pour les termes les plus techniques, et émanent d'auteurs particulièrement représentatifs de l'historiographie impériale la plus récente, dont H. Duchhardt, B. Diestelkamp, F. Ranieri, et W. Sellert.

L'approche thématique de l'exposition, dont la Chambre impériale ne se veut, en sous-titre, que le principal support, est très extensive. Une place est faite au Conseil aulique (*Reichshofrat*) de Vienne, et même à la modeste Cour (*Hofgericht*) de Rottweil, juridiction impériale inférieure, distinguée ici peut-être un peu arbitrairement, car il en était d'autres plus importantes, qui curieusement n'ont pas été évoquées, tel le *Kaiserliches Landgericht in Schwaben*, ou le *Kaiserliches Landgericht Burggraftums Nürnberg*. A échelle plus large encore, de substantielles contributions comparatives sont consacrées aux tribunaux suprêmes des principaux Etats de l'Occident moderne: cours royales anglaises, dans la spécificité de leur dédoublement entre tribunaux de *Common Law* et d'*Equity* (J. H. BAKER), juridictions italiennes (M. ASCHERI), suédoises (K. MODÉER), instances polonaises, offrant à la mesure d'un Etat faible et décentralisé un modèle comparatif proche du Saint-Empire (L. LYSIAK), Grand Conseil de Malines (A. WIJFFELS), et Parlement de Paris (S. DAUCHY). La qualité intrinsèque de cette dernière étude n'interdira pas une réserve sur le choix du Parlement de Paris, comme juridiction *suprême* du royaume de France: il le fut, certes, dans le cadre médiéval, dont l'auteur est familier, mais comme il le rappelle, l'époque moderne a fait des Parlements des organes somme toute régionaux, et même le prestigieux Parlement de Paris n'a pas autant de titre juridique à être rapproché de la Chambre impériale que le Grand Conseil (apparu presque en même temps qu'elle en 1497), et surtout que le Conseil des Parties.

Les développements centraux portant sur la Chambre impériale comprennent une première partie consacrée à sa genèse, à l'histoire mouvementée qui la fixa à Spire, puis à Wetzlar, ainsi qu'à ses structures. Les lecteurs non spécialistes y trouveront une mise à jour concise du dernier état de l'historiographie en la matière. Une place privilégiée est faite au rôle de la Chambre dans l'évolution juridique et judiciaire de l'Allemagne: réception du droit romain, déploiement d'une magistrature professionnelle puissante (en 1577, 8% des habitants de Spire appartiennent au personnel caméral, p. 103), développement d'une jurisprudence procédurale qui s'imposa largement dans les tribunaux territoriaux, rôle de la Chambre comme »Ecole de droit«, à travers l'exégèse doctrinale des caméralistes, et par les stages qu'y firent d'innombrables personnalités: le cas de Goethe, souvent cité, ne doit pas occulter celui, politiquement plus significatif, d'hommes comme Kreittmayr, Cocceji, Hardenberg, futurs chanceliers de Bavière et de Prusse ... A tous ces titres, l'ouvrage souligne bien combien l'on ne saurait opposer l'histoire de la Chambre à la modernité.

Une seconde partie est consacrée à l'activité même de la Chambre, se projetant pour ses trois siècles d'existence, en une masse de quelque 75 000 dossiers. Les auteurs ne se sont cependant pas laissés emporter par quelque faible envers leur sujet, reconnaissant que la Chambre, dont l'apogée se situe dans la première partie de son histoire, plutôt à Spire qu'à Wetzlar (p. 285), a de plus en plus cédé en importance devant le Conseil aulique, attirant à lui la majeure part de grands procès d'Empire, et ce, même de la part des Etats protestants, prompts à dénoncer la partialité austro-catholique du tribunal viennois (p. 37). Cinq thèmes d'activité ont été retenus: trois d'évidence fondamentaux – litiges frontaliers interterritoriaux, conflits interconfessionnels, droit de recours des sujets médiats, – et deux échantillons plus spécifiques: contentieux des juifs et poursuites pénales en sorcellerie. Chaque section est illustrée par la narration de nombreux procès, suggestifs dans leurs données, mais dont souvent malheureusement l'issue n'apparaît guère. Une table, empruntée à J. St. PÜTTER (p. 203) offre pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, une intéressante répartition de l'activité camérale par types de procès, selon une dimension statistique qui fait un peu défaut aux études offertes. Et l'on aimerait à cet égard voir quantifier l'affirmation, notamment rapportée aux travaux novateurs de F. RANIERI, montrant que la part de l'Allemagne du Nord dans la fréquentation camérale se serait développée avec le temps (p. 173 et 455), – battant en brèche l'idée reçue d'un Nord *kaiserfern* et d'un Sud *kaisernah*, dont tel autre passage semble entretenir l'écho (p. 55).

Le poids discutable de certaines représentations traditionnelles se fait également sentir dans l'appréciation mitigée portée sur le rôle des Habsbourg. La thèse selon laquelle les territoires se seraient organisés corporativement pour pallier le repli des Habsbourg sur leurs intérêts dynastiques (p. 35), ne peut-elle se voir opposer que ledit repli peut tout autant s'expliquer par analogie et en riposte à un particularisme territorial ne datant pas du XV^e siècle? De même l'explication de l'échec de la dernière visitation camérale par le »désintéret« de Joseph II (p. 157) fait bon marché du fait que cette visitation même répondit à une initiative de l'Empereur, lequel y essuya force contrariétés. Dans ce débat »Empereur contre Empire«, l'on pourra, il est vrai, longtemps débattre sur le thème de savoir »qui a commencé« ...

A titre factuel, signalons un petit lapsus juridique (p. 150, n° 100) définissant les privilèges d'*exemption* de certains Etats, telle l'Autriche, comme les soustrayant aux *appels* de la Chambre, définition impropre dans la mesure où l'exemption jouait *en toute instance* et ne saurait être confondue avec les privilèges *de non appellando*, qui, même »illimités«, ne jouaient qu'en deuxième instance, – et encore exception faite des cas de nullité et de déni de justice. Sur un point plus accessoire, l'ouvrage reprend une petite erreur tenace, selon laquelle la Cour de Rottweil se serait éteinte en 1784 (p. 185, n° 136). Sans refaire la généalogie historiographique de cette assertion, qui se répercute depuis plus d'un siècle en plusieurs ouvrages, disons que la cour de Rottweil était encore assez vivante en 1788 pour introduire une plainte devant le Conseil aulique (contre Hammersbach et Leutkirch), et que les princes

de Schwarzenberg prirent l'investiture féodale de la présidence de ce tribunal jusqu'à la fin du Saint-Empire.

S'agissant des perspectives de recherche, la conclusion donnée au livre par B. DIESTELKAMP est prometteuse. L'on sait que l'historiographie de la Chambre a longtemps souffert du sinistre archivistique ayant entraîné au XIX^e siècle la dispersion de ses actes entre les quelque 50 Etats concernés, allemands et même non-allemands. Le handicap de recherche en résultant est en passe d'être compensé par la publication systématique, largement avancée, des inventaires régionaux correspondants. S'agissant d'une entreprise aussi capitale, le lecteur aurait sans doute aimé trouver ici une mise au point plus précise de l'état de la question. Les indications succinctement fournies ici et là (p. 343, n° 257 et p. 454), n'y suffisent guère, ni davantage la bibliographie finale. Précisons donc au moins à l'adresse des Français, que l'essentiel des actes caméraux touchant les territoires devenus français (Alsace, Lorraine, Trois-Evêchés, Franche-Comté etc. ...) a été inventorié dès la plus ancienne publication du genre (O. KOSER, *Repertorium der Akten des Reichskammergerichts, Untrennbarer Bestand, II, Prozeßakten aus dem Elsaß, Lothringen und angrenzenden ehemaligen Reichslanden*, Heppenheim, 1936). On se félicitera de ce que les inventaires parus depuis assurent désormais les conditions d'une histoire sérielle de la Chambre impériale.

Celle-ci trouvera déjà en tout cas à travers ce livre une belle revanche éditoriale sur l'ingratitude de son destin tourmenté et l'ironie de tant de ses observateurs – *Spirae lites spirant, non expirant!* ... C'est toute l'histoire du droit et de la justice allemande qui défile ici dans un film coloré, montrant combien cette cour vilipendée n'en fut pas moins un organe compensateur indispensable (H. DUCHHARDT, p. 117: »eine ... unentbehrliche Einrichtung«) de l'histoire décentralisée du Saint-Empire.

Jean-François NOËL, Paris

Wolfgang VON HIPPEL, *Armut, Unterschichten, Randgruppen in der Frühen Neuzeit*, München (R. Oldenbourg) 1995, 161 p. (*Enzyklopädie deutscher Geschichte*, 34).

Fidèle à l'esprit d'une collection dont il représente le 34^e volume et qui est prévue pour en compter une centaine, l'ouvrage de Wolfgang von Hippel est avant tout un manuel même si le sujet qu'il traite est déjà un thème précis de recherches historiques aux dimensions européennes et bien loin d'être achevées. Le plan, progressif en termes de difficulté, obéit à une méthode éprouvée de cette collection qui concilie volonté de vulgarisation en mettant à la portée d'un large public des connaissances assurées et soucieux d'aller plus avant dans la recherche. La première partie correspond à un état de la question avec la présentation des trois grands sujets de l'ouvrage, à la fois inséparables et différents: la pauvreté (*Armut*), les catégories inférieures de la société (*Unterschichten*) que l'on peut assimiler à un prolétariat pré-industriel, enfin les groupes solidaires entre eux mais tellement disparates de ceux qui vivent en marge de la société et reçoivent, en tant que tels, l'appellation de marginaux (*Randgruppen*). La période étudiée (*In der frühen Neuzeit*) ne saurait avoir de limites chronologiques assurées car, dans l'Europe de la modernité, les Etats ne se situent pas au même âge politique, économique et social. Mais ce décalage ne s'exprime pas en termes d'avance ou de retard. De même, au sein des Etats, existent des contrastes majeurs, notamment entre villes et campagnes, que Wolfgang von Hippel met justement en valeur. Il ne faut pas oublier l'empreinte plus ou moins prononcée d'événements longs et douloureux comme la guerre de Trente Ans dans les états de l'Empire.

La seconde partie reprend tous les sujets évoqués dans la première: Wolfgang von Hippel analyse les sources qui ont permis aux recherches de progresser, tout en éclairant les principales orientations qu'elles reflètent. En effet, l'historiographie, schématiquement divisée entre chercheurs de l'école libérale et ceux d'obédience marxiste, ne recourt pas aux mêmes